

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2155

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 25

À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et suivants »,

la référence :

« à L. 142-36 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.